

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 25 MAI 1887.

Rapport fait par M. le Baron t'Kint de Roodenbeke, au nom de la Commission des naturalisations, sur la demande du sieur Auguste Snieders, homme de lettres, à Anvers.

Présents : MM. le Baron T'KINT DE ROODENBEKE, Président; le Comte THIERRY DE LIMBURG STIRUM, SIMONIS, LEIRENS et VAN SCHOOR.

MESSIEURS,

M. Auguste Snieders, homme de lettres et rédacteur en chef du journal *Het Handelsblad*, à Anvers, sollicite la grande naturalisation « pour services éminents rendus à l'État. »

Il est né à Bladel (Brabant septentrional), le 8 mai 1825, et habite sans interruption la Belgique depuis 42 ans.

Le pétitionnaire a satisfait dans son pays d'origine aux lois sur la milice. Il a contracté mariage avec une Belge et deux enfants sont issus de cette union.

D'une conduite et d'une moralité à l'abri de toute critique, il a obtenu de toutes les autorités de notre pays les meilleures attestations.

M. Snieders a reçu en 1856 l'autorisation de fixer son domicile en Belgique.

Chevalier de l'Ordre de Léopold, docteur *honoris causa* de l'Université de Louvain, membre correspondant de l'Académie royale de Belgique et membre effectif de l'Académie royale flamande, M. Snieders, prosateur distingué, suivant les traces de l'illustre Henri Conscience, a contribué par ses nombreux ouvrages à propager parmi les populations flamandes le goût de la lecture des œuvres littéraires nationales.

Appréciant ces divers titres, la Chambre des Représentants a pris en considération, le 18 mai 1885, par 77 voix contre 11, la demande du pétitionnaire.

Votre Commission estime également qu'il y a lieu, Messieurs, d'octroyer à M. Snieders la haute récompense à laquelle il aspire et qui aura pour conséquence de le dispenser, conformément au 1^o de la loi du 7 août 1881, d'acquitter le droit d'enregistrement.

Le Président-Rapporteur,
Baron T' KINT DE ROODENBEKE.